



Convention relative aux
droits de l'enfant

Distr.
GENERALE

CRC/C/SR.399
25 septembre 1997

Original : FRANCAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

Seizième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE (PARTIEL) * DE LA 399ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 22 septembre 1997, à 10 h 30

Présidente : Mlle MASON

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

DECLARATION DU HAUT COMMISSAIRE ADJOINT PAR INTERIM AUX DROITS DE L'HOMME

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour le reste de la séance (privée).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.97-18223 (F)

La séance est ouverte à 10 h 35.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La PRESIDENTE déclare ouverte la seizième session du Comité des droits de l'enfant.

DECLARATION DU HAUT COMMISSAIRE ADJOINT PAR INTERIM AUX DROITS DE L'HOMME

2. M. ZACKLIN (Haut Commissaire adjoint par intérim aux droits de l'homme) rappelle qu'au début du mois de juin 1997, Mme Robinson a été nommée au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme. A son retour de New York, où elle aura participé aux travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, Mme Robinson a l'intention de rencontrer les membres du Comité. Dans son rapport intitulé "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes", le Secrétaire général a souligné que les droits de l'homme font partie intégrante de l'action visant à promouvoir la paix et la sécurité, la prospérité économique et l'équité sociale et a confirmé que la priorité serait accordée aux mesures visant à renforcer et coordonner l'appui fonctionnel et technique fourni aux organes délibérants, aux organes de contrôle et aux procédures spéciales dans le domaine des droits de l'homme et a indiqué que la création de banques communes d'information, de recherche et d'analyse serait accélérée afin d'aider ces organes. Enfin, le bureau du Haut Commissaire et le Centre pour les droits de l'homme ont été regroupés en une entité unique - l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme, un Haut Commissaire adjoint étant appelé à fournir une assistance et un appui en matière de gestion au Haut Commissaire.

3. Au sujet de certains autres faits nouveaux intéressant plus directement le Comité, M. Zacklin constate qu'avec la ratification par les Iles Cook de la Convention en juin 1997, le nombre total des Etats parties est désormais de 191. Le plan d'action du Haut Commissaire visant à appuyer la mise en oeuvre de la Convention en est à présent au stade opérationnel et une équipe d'appui a commencé ses travaux, ce qui est particulièrement opportun puisque le Comité va bientôt procéder à l'examen des deuxièmes rapports périodiques des Etats parties avec pour conséquence un accroissement sensible d'une charge de travail déjà considérable. A ce propos, M. Zacklin signale que 40 Etats parties ont à ce jour accepté l'amendement à la Convention tendant à porter de 10 à 18 le nombre des membres du Comité.

4. Le Secrétaire général a par ailleurs nommé pour un mandat de trois ans un représentant spécial chargé d'étudier la question de l'impact des conflits armés sur les enfants, M. Olara Otunnu, qui sera chargé d'évaluer les progrès accomplis, les mesures prises et les difficultés rencontrées pour améliorer le sort des enfants victimes des conflits armés. Nommé au terme de consultations intensives avec le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, l'UNICEF et le HCR, le Représentant spécial collaborera étroitement avec le Comité et fera rapport annuellement à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme.

5. A sa quarante-neuvième session, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a prié la Commission des droits de l'homme d'étudier la possibilité de nommer

un rapporteur spécial chargé de la question des enfants des rues et de demander à un de ses experts d'établir un document de travail sur la justice pour mineurs. La Sous-Commission a en outre décidé de transmettre au Comité un exemplaire des comptes rendus analytiques des séances au cours desquelles le point 10 bis de son ordre du jour intitulé "Promotion et protection des droits fondamentaux des enfants et des jeunes" a été examiné, la Sous-Commission ayant recommandé au titre de ce point que le Comité des droits de l'enfant envisage de rédiger des observations générales concernant les articles 2, 37 et 40 de la Convention; la Sous-Commission s'est déclarée disposée à apporter si besoin son concours, en particulier pour la rédaction d'une observation générale concernant l'article 2 relatif à la discrimination.

6. La huitième Réunion des Présidents des organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme s'est tenue à Genève du 15 au 19 septembre 1997. La Présidente du Comité, qui a elle-même participé activement à cette réunion, souhaitera sûrement informer les membres du Comité des résultats de cette réunion et les engager à étudier plus avant les principales questions traitées à cette occasion, ainsi que le rapport de l'expert indépendant sur les moyens d'améliorer l'efficacité à long terme du régime conventionnel mis en place par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/1997/74).

7. La PRESIDENTE indique, au sujet des observations générales demandées par la Sous-Commission, que la question est à l'examen depuis un certain temps au Comité, lequel - après six années d'activités - estime venu le moment de s'attacher à une telle tâche; il lui reste toutefois encore à choisir les questions auxquelles consacrer de telles observations générales, ce qui pourra sans doute se faire d'ici à la fin de la session, en tenant compte des offres et recommandations faites à ce sujet par les organismes des Nations Unies et diverses ONG.

8. La Présidente constate que la présence de six membres seulement du Comité, les autres membres étant absents en raison des exigences de leurs autres fonctions, souligne à quel point est indispensable l'accroissement du nombre de membres. Elle se félicite par ailleurs de la nomination d'un représentant spécial chargé de la question de l'impact des conflits armés sur les enfants, rappelant que le Comité a été à l'origine de cette initiative. Il serait bon à cet égard que le représentant spécial rencontre à l'occasion les membres du Comité afin de les informer de son action et de la manière dont le Comité pourrait le soutenir dans l'accomplissement de son mandat. Enfin elle accueille avec satisfaction les initiatives concernant les enfants des rues et la justice pour mineurs, cette dernière question étant du reste systématiquement abordée lors de l'examen de chacun des rapports des Etats parties.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

9. L'ordre du jour provisoire (CRC/C/68) est adopté.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES (point 2 de l'ordre du jour)

10. Mme RAADI-AZARACKCHI (Secrétaire du Comité) annonce que depuis sa quinzième session, le Comité a reçu le rapport initial du Venezuela, les deuxièmes rapports périodiques de la Bolivie et du Honduras, ainsi que deux rapports supplémentaires communiqués en réponse à des demandes du Comité, l'un par le Yémen et l'autre, concernant Hong-kong, par le Royaume-Uni.

11. Mme KARP aimerait avoir des précisions sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'équipe d'appui qui devait être constituée afin d'alléger dans la mesure du possible la tâche des membres du Comité.

12. La PRESIDENTE indique que l'équipe d'appui a effectivement été constituée et que quatre de ses membres sont présents dans la salle. Elle les invite à se présenter.

13. Mme MALUWA (Coordonnatrice de l'équipe d'appui) dit qu'elle est originaire du Malawi et juriste de formation. Au cours de sa vie professionnelle, elle s'est consacrée à l'élaboration de textes législatifs et a en particulier contribué à la révision de la législation nationale du Malawi en vue de sa mise en conformité avec les instruments internationaux auxquels le pays est partie, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle a représenté le Malawi à la Commission des droits de l'homme de 1994 à 1996. Elle a par ailleurs collaboré étroitement avec des ONG s'occupant des droits des femmes et des droits de l'enfant et est elle-même fondatrice d'une ONG s'attachant à faciliter l'accès des femmes et des enfants à la justice.

14. Mme TATON (Equipe d'appui) indique qu'elle est titulaire d'une maîtrise en droit international et a travaillé dans une université belge, principalement dans le domaine du droit international privé. Elle a travaillé au bureau du Centre pour les droits de l'homme au Cambodge, où elle était chargée de fournir une aide juridique au Gouvernement cambodgien concernant les droits de l'enfant et de contribuer au développement des capacités des ONG locales et des fonctionnaires gouvernementaux aux fins de la réalisation des droits de l'enfant.

15. Mme RISHNIAWI (Equipe d'appui) dit qu'elle a une maîtrise de l'Université d'Essex en droit des droits de l'homme, avec pour spécialisation l'emploi, le développement et les droits de l'enfant. Depuis dix ans, elle travaille avec les ONG dans le domaine du droit du travail, des droits de l'enfant et des droits de la femme. Elle a été consultante pour l'UNICEF et l'OIT à plusieurs reprises et a établi plusieurs rapports sur les droits de l'enfant et le droit du travail.

16. M. VERGARA (Equipe d'appui) dit qu'il est originaire d'El Salvador et est titulaire d'une maîtrise en relations internationales. Il a mené pendant trois ans des travaux de recherche sur le développement en Amérique latine et a travaillé pendant deux ans et demi pour le Ministère des affaires étrangères d'El Salvador en tant qu'attaché de liaison entre le gouvernement et les organismes des Nations Unies associés à la mise en oeuvre des accords de paix

conclus entre le Gouvernement salvadorien et la guérilla. Il a en outre travaillé plus de deux ans à la Banque centraméricaine d'intégration économique qui finance des projets de développement et de mise en place d'infrastructures dans la région.

17. La PRESIDENTE annonce que le Comité examinera les rapports de la République démocratique populaire lao, de l'Australie, de l'Ouganda, de la République tchèque, de la Trinité-et-Tobago et du Togo. La journée du lundi 6 octobre sera consacrée à un débat général. Elle invite les membres du Comité à tenir, pour le reste de la séance, des consultations privées.

Le débat faisant l'objet du compte rendu analytique partiel
de la séance prend fin à 11 h 5.
